

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dernière mise à jour le 28 mars 2023

ARTICLE 1. GENERALITES

Le présent document établit les modalités et conditions générales des services proposés par ConsuLex ULiège ASBL, dont les bureaux sont établis à 3 Place des Orateurs, 4000 Liège, et inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro unique BE06 0689 4041 4522 (ci-après le “ConsuLex ULiège”).

Les présentes conditions générales s’appliquent à toutes les prestations d’aide et de conseil juridique réalisées par l’un des membres de ConsuLex ULiège à la demande de toute personne morale ou physique qui introduit, en son nom ou pour autrui, une demande de conseil juridique (ci-après le “Client”).

Les présentes conditions générales forment le contrat liant ConsuLex ULiège et le Client. Il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales que par un accord écrit dûment signé par ConsuLex ULiège et le Client.

Le Client reconnaît accepter et sans réserve les présentes dispositions pour pouvoir bénéficier des prestations offertes par ConsuLex ULiège.

ARTICLE 2. SERVICES

ConsuLex ULiège est une association sans but lucratif qui a pour but de permettre à des étudiants en droit d’apporter une aide juridique de moindre coût à des étudiants, des particuliers et à des entreprises.

ConsuLex ULiège n’agit pas comme le représentant de ses Clients. ConsuLex ULiège n’est pas un cabinet d’avocats, ne s’y substitue pas et ne vise pas la création d’une relation avocat-client.

L’ensemble des sommes versées à ConsuLex ULiège sont affectées exclusivement aux fins sociales de l’association.

ARTICLE 3. CONTACT

Le Client prend contact avec ConsuLex ULiège par l’intermédiaire du formulaire en ligne accessible via l’URL <https://consulexuliege.be/nous-contacter/>. ConsuLex ULiège se réserve le droit d’accepter ou de refuser de traiter toute demande.

L’éventuelle première consultation personnelle sans recherche juridique est gratuite. La consultation se déroule, sauf exception, à Liège. Au cours de celle-ci ou par une série d’échanges courriels, ConsuLex ULiège et le Client établissent le tarif applicable à la demande, conformément à l’article 4 des présentes conditions générales.

ARTICLE 4. PRIX

4.1. DÉFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf disposition contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans les présentes Conditions :

« **Étudiants** » : personne physique disposant d'un statut d'étudiant au jour de l'introduction de la demande. Ce statut doit être prouvé au moyen du dépôt d'une copie de la carte d'étudiant ou d'une attestation d'inscription dans l'espace qui lui est réservé dans le formulaire de contact disponible sur le site internet de ConsuLex ULiège ;

« **Particuliers** » : personne physique formulant une demande ayant attrait à ses intérêts privés propres ou ceux d'une autre personne physique ;

« **Start-up** » : une entreprise en formation ou constituée il y a moins de cinq ans, étant une petite société au sens de l'article 1:25 du Code des sociétés et associations et dont le capital est détenu majoritairement par des personnes physiques ;

« **ASBL** » : une personne morale dont la définition et la composition correspond à celle de l'article 1:2 du Code des sociétés et associations et dont la composition n'est pas uniquement estudiantine ;

« **PME** » : une personne morale dont la définition et la composition correspond à celle de l'article 1:24 du Code des sociétés et associations ;

« **Entreprise** » : toute personne morale n'entrant pas dans le champ d'application de la catégorie 'start-up', 'ASBL' et 'PME' tels que définis ci-dessus.

Le prix de traitement du dossier est établi de la manière suivante :

4.2. PRIX

Un montant forfaitaire est facturé afin de couvrir les frais de dossier.

Le prix est ferme et non révisable pour toute la durée du contrat, sauf stipulations contraires.

En contrepartie de l'exécution des prestations prévues, le Client verse au Prestataire la somme forfaitaire de € 20.

Ce montant peut-être adapté en fonction de la prestation demandée et ne peut pas dépasser € 50.

Une preuve de paiement doit être envoyée au Prestataire lorsque le paiement est effectué. Le Client s'engage à officier le paiement en même temps que sa signature du Contrat de prestation de service, sans quoi le dossier ne sera pas valablement introduit.

Toute modification demandée par le Client ne peut nécessiter plus de 10 heures de travail au total pour être effectuée. Si un plus grand nombre d'heures de travail est requis, il sera nécessaire de compléter un nouveau contrat.

ARTICLE 5. SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre de ses prestations, ConsuLex ULiège se réserve la possibilité de sous-traiter ou de référer à ses partenaires (cabinets d'avocats, consultants externes, académiques,...) certains points particulièrement complexes du dossier traité.

Une telle intervention extérieure n'implique en aucun cas une quelconque surfacturation.

Conformément à l'article 7 des présentes conditions générales, ConsuLex ULiège s'engage à ce que la demande de sous-traitance soit transmise de manière parfaitement anonymisée à ses partenaires.

ARTICLE 6. PAIEMENT ET FACTURATION

6.1 MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures sont payables dans leur intégralité, par virement bancaire uniquement et au compte bancaire renseigné sur celles-ci. Le Client supportera tous les coûts liés au paiement de la facture.

Le Client s'engage à officier le paiement en même temps que sa signature du Contrat de prestation de service, sans quoi le dossier ne sera pas valablement introduit. La facture est transmise concomitamment à l'envoi du Contrat de prestation de service au Client. Le Client s'engage également à transmettre une preuve du virement à ConsuLex ULiège.

6.2 DEFAUT DE PREUVE DE PAIEMENT

A défaut de preuve de paiement de la part du Client lors de la signature du Contrat de prestation de service, le Client sera présumé avoir renoncé à sa demande.

ARTICLE 7. RÉSILIATION DU DOSSIER

Après l'envoi de la preuve de paiement lors de la signature du Contrat de prestation de service établi conformément aux modalités de l'article 4 des présentes conditions générales, il est loisible au Client de demander la résiliation de son dossier.

La demande de résiliation doit être motivée, sans devoir se référer à une faute de ConsuLex ULiège et s'effectue par l'intermédiaire d'un envoi d'un courrier postal à ConsuLex ULiège.

La résiliation du dossier entraînera le remboursement d'une indemnité de dédit correspondant à 50% du montant total payé par le Client.

ARTICLE 8. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Client s'engage à transmettre des informations exactes, complètes et précises relatives à sa situation.

ConsuLex ULiège s'engage à utiliser les données personnelles communiquées par ses Clients de façon conforme à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Elles seront utilisées uniquement afin de fournir les meilleures prestations et resteront entièrement confidentielles.

ARTICLE 9. RESPONSABILITÉ

Le Client reconnaît que ConsuLex ULiège est une association composée uniquement d'étudiants non professionnels du droit. Dès lors, le Client reconnaît que ConsuLex ULiège est uniquement débiteur d'une obligation de moyens.

ConsuLex ULiège ne sera tenu responsable que de son dol ou de sa faute lourde.

La responsabilité contractuelle ou extracontractuelle de ConsuLex ULiège en cas d'erreur, d'omission ou de faute, même lourde, ayant causé un dommage est en tout cas limitée aux montants payés par le Client pour les prestations fournies. Les dommages indirects, tels que, notamment, les dépenses supplémentaires ou la perte de bénéfice, sont expressément exclus.

ARTICLE 10. GARANTIE

ConsuLex ULiège offre une garantie de satisfaction et s'engage à exécuter les prestations de façon prudente et diligente.

Si le Client n'est pas satisfait des services rendus, il peut contacter ConsuLex ULiège, dans un délai de quinze (15) jours suite à l'envoi du dossier afin de lui communiquer ses remarques ou plaintes. Les Parties s'engagent à essayer de trouver une solution à l'amiable conciliant l'ensemble des intérêts en présence.

Si cette tentative n'aboutit pas dans un délai de quinze (15) jours, le Client peut demander le remboursement d'un montant d'une valeur maximale de trente pourcents (30 %) de la facture.

La demande de remboursement doit être motivée et s'effectue par l'intermédiaire l'envoi d'un courrier recommandé à ConsuLex ULiège.

La somme remboursée s'étend uniquement aux sommes liées aux prestations réalisées dans le cadre du dossier.

ARTICLE 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des logos, marques de service, photos et modèles figurant sur les documents échangés entre ConsuLex ULiège et le Client sont et demeurent la propriété exclusive de ConsuLex ULiège.

Toute reproduction partielle ou complète de ces logos, marques, photos et modèles, quel que soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, est interdite sans le consentement de ConsuLex ULiège.

ARTICLE 12. DIVERS

Les présentes conditions générales constituent l'intégralité de l'accord conclu entre ConsuLex ULiège et le Client relativement aux services de consultance et d'aide juridique, à l'exclusion de toute communication, proposition ou convention écrite ou verbale préalable.

L'éventuelle illicéité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition ; ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition des présentes conditions générales ne saurait affecter la validité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes conditions générales.

Les titres utilisés dans ces conditions générales n'affectent en rien la signification ou la portée des dispositions qu'ils désignent. Ils sont utilisés uniquement à des fins de commodités.

ARTICLE 13. LITIGES ET DROIT APPLICABLE

La relation contractuelle entre ConsuLex ULiège et le Client est régie, interprétée et exécutée conformément au droit belge.

En cas de différend survenant dans le cours de la relation contractuelle susmentionnée, ConsuLex ULiège et le Client s'efforcent à régler le différend à l'amiable de la manière qu'ils jugent la plus appropriée. Les parties s'engagent à envisager les modes alternatifs de règlement des conflits tels que la médiation ou l'arbitrage. En cas d'échec, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège seront seuls compétents pour connaître de la contestation.

ARTICLE 14. PUBLICATION ET COMMUNICATION DES CONDITIONS

Les présentes conditions générales d'utilisation sont accessibles à tout moment sur le site de ConsuLex ULiège via l'URL suivant : <https://consulexuliege.be/nous-contacter/>.

Elles sont communiquées préalablement à toute demande d'avis juridique et soumises à l'acceptation expresse du Client.